
RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: PARQUET CLEAN
UFI: 9Y44-508T-A00H-7K4E
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent pour surfaces dures.
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant:
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
Tel. +39 0143 631.1
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)
Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:
Aucune
- Mentions de danger:
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence:
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
- Dispositions spéciales:
EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 Contient du (de la) METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.
- Contenu du produit :
polycarboxylates, agents de surface non ioniques < 5 %
Le produit contient également: Parfums
Agents conservateurs: 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL,
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE,
METHYLISOTHIAZOLINONE
- Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Fiche de Données de Sécurité PARQUET CLEAN



Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq$ 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq$ 0.25% - < 0.5% 2-AMINOETHANOL

REACH No.: 01-2119486455-28, Numéro Index: 603-030-00-8, CAS: 141-43-5, EC: 205-483-3



3.2/1B Skin Corr. 1B H314



3.3/1 Eye Dam. 1 H318



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332



3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312



3.8/3 STOT SE 3 H335

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

Limites de concentration spécifiques:

C $\geq$ 5%: STOT SE 3 H335

$\geq$ 0.01% - < 0.1% 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL

REACH No.: 01-2119980938-15, Numéro Index: 603-085-00-8, CAS: 52-51-7, EC: 200-143-0



3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331



3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301



3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/1 Eye Dam. 1 H318



3.8/3 STOT SE 3 H335

Fiche de Données de Sécurité PARQUET CLEAN



4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.

4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

EUH044

Estimation de la toxicité aiguë, ETA:

ETA - Orale 193 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,588059 mg/l

< 0.0015% METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

Numéro Index: 613-167-00-5, CAS: 55965-84-9

3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330

3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310

3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301

3.2/1C Skin Corr. 1C H314

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.

4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.

EUH071

Limites de concentration spécifiques:

C >= 0,6%: Eye Dam. 1 H318

C >= 0,6%: Skin Corr. 1C H314

0,06% <= C < 0.6%: Skin Irrit. 2 H315

0,06% <= C < 0.6%: Eye Irrit. 2 H319

C >= 0,0015%: Skin Sens. 1A H317

Estimation de la toxicité aiguë, ETA:

ETA - Orale 100 mg/kg pc

ETA - Cutanée 50 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,31 mg/l

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
Stocker à l'écart des rayons du soleil.
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
Stocker à l'écart des sources de chaleur.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5
UE - TWA(8h): 2.5 mg/m³, 1 ppm - STEL(15min): 7.6 mg/m³, 3 ppm
ACGIH - TWA(8h): 3 ppm - STEL(15min): 6 ppm
- Valeurs limites d'exposition DNEL
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5
Travailleur industriel: 1 mg/kg - Consommateur: 0.24 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d
Travailleur industriel: 0.51 mg/m³ - Consommateur: 0.18 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 1.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d
- Valeurs limites d'exposition PNEC
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5
Cible: Eau marine - valeur: 0.007 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.07 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0357 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.037 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.357 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l

Fiche de Données de Sécurité PARQUET CLEAN

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement - voir la section 2.1.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	orange	Visuel	--
Odeur:	Bois de cèdre	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	≥ 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	pas inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	> 60 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	9,0 +/- 0,5	Contrôle instrumental	--
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.

Fiche de Données de Sécurité PARQUET CLEAN



Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	1.005 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

PARQUET CLEAN

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1089 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2504 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1.3 mg/l - Durée: 6h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Il peut irriter les voies respiratoires.

2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL - CAS: 52-51-7

a) toxicité aiguë

ETA - Orale 193 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,588059 mg/l

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 193 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat > 0.588 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

- Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau Négatif - Source: OECD 406
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Négatif
- f) cancérogénicité:
Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat > 40 mg/kg bw/d - Source: OECD 415
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:
Test: Irritant pour les voies respiratoires Positif
- METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE - CAS: 55965-84-9
- a) toxicité aiguë
ETA - Orale 100 mg/kg pc
ETA - Cutanée 50 mg/kg pc
ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,31 mg/l
Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat = 0.31 mg/l - Durée: 4h
Test: ATE - Voie: Peau - Espèces: Rat = 50 mg/kg
Test: ATE - Voie: Orale - Espèces: Rat = 100 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Corrosif pour la peau Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau Positif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Négatif

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

PARQUET CLEAN

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 349 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Cyprinus carpio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 27.04 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.8 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.24 mg/l - Durée h: 984 - Remarques: Oryzias latipes

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.85 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL - CAS: 52-51-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 11 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.08 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.25 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.03 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.06 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE - CAS: 55965-84-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.58 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Danio Rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.02 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.379 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: EC10 - Espèces: Algues = 0.188 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.5 mg/l - Durée h: 816 - Remarques: Danio Rerio

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.032 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Biodégradabilité: Persistance - Test: Demi-vie de dégradation dans des sédiments d'eau douce ou estuarienne - Durée: 21 jours - %: 90

2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL - CAS: 52-51-7

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - Remarques: > 50%

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables

2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL - CAS: 52-51-7

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 3,16

Test: log Pow - Coefficient de partition -0,42

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL - CAS: 52-51-7

Test: Koc 5

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de Données de Sécurité PARQUET CLEAN

- Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.
Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Non applicable
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Non applicable
- 14.4. Groupe d'emballage
Non applicable
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Fiche de Données de Sécurité PARQUET CLEAN

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 2	3.1/2/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4

Fiche de Données de Sécurité PARQUET CLEAN



Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises

Fiche de Données de Sécurité PARQUET CLEAN

	dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche de Données de Sécurité PARQUET CLEAN



ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiène sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle